

Des voix dans le désert Sur les élections de « l'ère pluraliste »

EN l'espace de neuf mois, de juillet 1991 à avril 1992, la Mauritanie est passée d'un pouvoir militaire particulièrement méfiant à l'égard de toute pensée ou expression autonome vis-à-vis des autorités, à une « démocratie parlementaire » inspirée des institutions de la V^e République française, avec une remarquable stabilité du personnel politique, à commencer par le chef de l'État. Ce « changement dans la continuité », comme aiment à le présenter les autorités, lié sans doute davantage au poids de la conjoncture internationale qu'à de fortes pressions intérieures en faveur du pluralisme, s'exprime entre autres dans les modalités et les résultats des scrutins organisés depuis le début de l'ère démocratique.

La carotte et le bulletin

Les premières élections d'après le putsch de 1978 ont été les municipales organisées à Nouakchott et dans les capitales régionales le 19 décembre 1986. Les autorités militaires appuyées par une organisation politique verticalisée, les SEM (Structures d'éducation des masses), ont du mal à persuader ceux qui ne leur sont pas acquis de leur réelle bonne foi pluraliste. Les communautés noires dont les milieux nationalistes radicaux (Forces de libération des Africains de Mauritanie, FLAM) venaient de subir, au mois de septembre, leurs premières condamnations après la diffusion d'un libelle intitulé *Manifeste du Négro-mauritanien opprimé*, les ont ostensiblement boudées. Il semble que, pour la masse des Mauritaniens, elles n'ont pas constitué un enjeu d'importance.

C'est ce qui explique qu'à côté de quelques figures de maires

dotées d'un capital de notabilisme ou de légitimité traditionnelle, elles aient fait apparaître, sur la base de l'habileté manœuvrière ou d'un soutien d'une personnalité influente de l'administration, des hommes extérieurs à *l'establishment* dont certains trouveront là l'occasion d'amorcer une participation indépendante au jeu politique. La « révocation » du maire de Nouakchott par le gouvernement le 22 décembre 1988, annoncée par un communiqué laconique, témoigne du poids de la tutelle administrative sur les toutes nouvelles charges conférées par les urnes.

La phase suivante de l'élargissement du processus électoral allait engager, au mois de janvier 1989, l'élection des conseils municipaux et des maires de 32 chefs-lieux de département. La conjoncture de mise en œuvre de ce nouveau scrutin n'est pas substantiellement différente de la précédente. Les voix des communautés noires sont restées très fortement inhibées par la répression qui se poursuit depuis 1987 : arrestation en octobre de militaires toucouleur soupçonnés de préparer un coup d'État (trois jeunes officiers sont exécutés) ; mort en prison, un an plus tard, de quatre détenus politiques dont l'écrivain Youssouf Guèye... Les SEM continuent à garder la haute main sur la vie politique nationale.

Le 7 décembre 1990, les élections municipales ont lieu dans la totalité des 208 communes du pays sur fond de tension ethnique, aggravée par les massacres perpétrés au Sénégal et en Mauritanie en avril 1989. Une atmosphère d'exclusion raciale quasi-officielle s'est instaurée à l'égard des communautés noires à la faveur de ces événements. Une épuration sanglante de l'armée a lieu au mois de novembre 1990, et l'on saura plus tard qu'elle a coûté la vie à plusieurs dizaines, voire centaines de militaires négro-africains.

Un éditorial du quotidien officieux (*Chaab* du 5 janvier 1991), intitulé « La démocratie des complots », donne, à très peu de distance des élections de décembre 1990, une idée de l'atmosphère qui a présidé à la consultation. Il prend très vigoureusement parti contre le multipartisme assimilé à un complot ourdi par les Noirs et leurs soutiens extérieurs, le Sénégal et la France. La Mauritanie, durant toute cette période, est au bord d'une confrontation armée avec son voisin méridional réputé bénéficiaire du soutien de l'ancienne métropole coloniale. L'Irak est le seul pays auprès duquel le gouvernement mauritanien trouve un appui de quelque envergure. La fibre nationaliste arabe sur laquelle jouent les autorités réalise derrière elles une quasi-unanimité de la composante maure de la population. Dans ce contexte, les élections municipales de décembre 1990 ne pouvaient revêtir une véritable dimension pluraliste. Pour signifier leur caractère « apolitique », les autorités refuseront l'entrée en compétition, dans les deux seules grandes villes du pays (Nouakchott et Nouadhibou) où ce genre de velléités s'est

manifesté, de listes susceptibles d'avoir une coloration politique nationale.

Le début de l'année 1991 voit le déclenchement de la guerre du Golfe et la défaite de l'Irak qui bénéficiait d'une sympathie remarquable de la part du gouvernement mauritanien. Sur la scène internationale, l'effondrement des « démocraties populaires », après le triomphe sur-médiatisé de la coalition occidentale engagée contre l'Irak, ouvrait la voie à une hégémonie sans partage des vainqueurs. Les autorités mauritaniennes, privées du soutien irakien, coupées de l'assistance des monarchies du Golfe et extrêmement dépendantes à l'égard des institutions financières internationales, doivent faire effort pour retrouver le chemin d'une meilleure entente avec les Occidentaux, et en particulier avec la France, principal fournisseur d'assistance technique. Ce retour en grâce ne pouvait se faire sans des concessions, au moins formelles, au nouveau discours dominant à l'échelle planétaire, celui du pluralisme et des « droits de l'homme ».

Le colonel Taya annonce, le 14 avril 1991, l'organisation avant la fin de l'année d'un référendum pour l'approbation d'une constitution. Elle est officiellement approuvée le 12 juillet 1991 à 97,94 % des suffrages exprimés avec un taux de participation évalué par les autorités à 85,34 %. A partir de cette date, le rythme de mise en place des nouvelles institutions s'accélère. Le 25 juillet 1991, le CMSN (Comité militaire de salut national) adopte deux ordonnances relatives aux partis et à la liberté de la presse. Le 7 octobre de la même année, il définit les dispositions électorales relatives au choix du président de la République, des députés et sénateurs.

Le 24 janvier 1992 ont lieu les élections présidentielles. Les résultats, contestés par son principal adversaire, Ahmed ould Daddah, donnent Taya vainqueur du scrutin avec 62,65 % des suffrages, le frère du premier président de la Mauritanie n'étant crédité que de 32,75 % des voix. Une tentative d'atroupement au siège de l'UFD (Union des forces démocratiques), le parti qui soutenait la candidature d'Ahmed ould Daddah, est réprimée à Nouadhibou. Le bilan officiel fait état de deux morts. L'opposition, elle, parle de trois victimes. Un couvre-feu est instauré à Nouakchott et Nouadhibou.

L'opposition décide de boycotter les élections législatives prévues pour les 6 et 13 mars 1992. 223 candidats y prennent part dont 142 au nom de 8 partis politiques et 81 sous l'étiquette « indépendant ». Sur 79 sièges à pourvoir, 67 échoient au parti présidentiel (Parti républicain démocratique et social, PRDS), 2 à des petites formations alliées, 10 aux « indépendants ».

Les 3 et 10 avril 1992 ont lieu les élections sénatoriales. Le PRDS remporte 35 des 56 sièges et les « indépendants » 18, les trois sièges affectés aux Mauritaniens de l'étranger restant à pourvoir.

La dernière péripétie de cette évolution mesurée vers le pluralisme date du 28 janvier 1994 : ce sont les élections municipales anticipées auxquelles cette fois-ci l'opposition a accepté de prendre part. Elles conditionnent la participation aux sénatoriales partielles du 15 avril.

Le travail des urnes

L'absence d'un véritable état-civil a constitué un des biais majeurs qui ont affecté les différents scrutins réalisés depuis 1986. Le système des appellations individuelles chez les Maures est un emboîtement de prénoms en nombre relativement réduit (plus de 30 % de « Mohamed » et de ses variantes chez les candidats au baccalauréat...), articulé autour d'une marque de filiation (« ould » pour les hommes, « mint » pour les femmes) qui rend malaisé tout enregistrement cohérent. La transcription des noms de lieux n'est pas plus fixée. Les décès et les naissances ne sont guère enregistrés. Il n'est donc pas surprenant qu'en dehors même de toute volonté délibérée de falsification, une grande incohérence des listes d'inscrits soit observée.

On note en particulier des écarts aberrants entre les chiffres du recensement de 1988 et ceux de la liste des inscrits pour les élections présidentielles de janvier 1992. Sur la base d'un accroissement annuel de 2,93 %, les inscrits représentent pour l'ensemble du pays 58,36 % du total de la population estimée à cette date alors que le nombre des individus de plus de 18 ans ne devrait pas dépasser 48,25 % de ladite population. Les écarts positifs les plus importants ont été enregistrés dans les régions qui ont le plus massivement voté pour ould Taya (les deux Hodh, le Tagant, le Trarza.) tandis que les régions qui ont préféré Ahmed ould Daddah (Gorgol, Nouakchott) présentent un nombre d'inscrits nettement inférieur au nombre théorique d'individus majeurs... Les inscrits aux municipales de 1994 ne représentent, quant à eux, que 65,64 % de ceux des présidentielles de 92. Dans certaines régions (Brakna, Trarza, Tagant, Gorgol, Guidimakha), c'est près de la moitié des votants potentiels qui a disparu entre les deux scrutins. De telles variations n'ont pas manqué d'affecter le crédit des taux de participation annoncés. Tandis que le référendum pour l'adoption de la constitution, boudé par l'opposition, aurait mobilisé 85,34 % des inscrits selon les autorités, les présidentielles qui ont suscité une intense mobilisation, n'auraient intéressé que 46,58 % du corps électoral !

Une autre des limites des scrutins organisés réside dans l'ignorance des procédures d'enregistrement et de vote de la part des électeurs eux-mêmes — les Mauritaniens sont officiellement anal-

phabètes à 61,40 % — et dans les lenteurs et l'inefficacité sinon la mauvaise volonté des administrations chargées de l'organisation des consultations. A Nouakchott, par exemple, il fallait, en moyenne, une demi-journée pour s'inscrire, 5 heures pour retirer sa carte d'électeur, et pas moins d'une demi-journée pour voter.

L'opposition et la presse indépendante (*L'Unité* du 5 décembre 1993, *al Moustaqbal* du 6 décembre 1993, *Le Calame* du 24 janvier 1994) évoquent de nombreuses irrégularités commises aux diverses phases du déroulement des scrutins : falsification de pièces d'identité, inscriptions multiples d'une même personne, traitement discriminatoire des partis par la commission administrative chargée de la révision des listes électorales, délivrance à certains électeurs de récépissés ne portant pas le numéro ou le nom du bureau de vote, déformation des noms (notamment des noms négro-africains écrits en arabe) qui les expose à être rejetés par les bureaux de vote, traitement discriminatoire à l'égard des communautés noires dans la délivrance des cartes d'électeur, bourrage des urnes... Elles ont relevé, lors des dernières municipales, l'intervention des hommes en uniforme. « *Le vote des forces armées et de sécurité a fait la différence en faveur du PRDS à Nouakchott*, écrit *Mauritanie Nouvelles* (n° 86 du 6 février 1994, p. 8). *Elles sont intervenues dans les circonscriptions où le parti de ould Taya était le plus menacé. Les bérets rouges et la Marine nationale à El Mina et à Riyad, tandis que la Garde nationale était venue en renfort à Arafat sous le commandement direct de son chef d'état-major, le colonel Wellad ould Hamidoun. La gendarmerie était intervenue, elle, au niveau de Toujounine.* »

Les différences de ressources économiques entre candidats et partis en compétition ont également joué. Les campagnes ont été très coûteuses : dépenses liées à l'achat ou à la location de matériel électoral (tentes, matériels de sonorisation et d'éclairage, cachets des artistes...), cadeaux faits à des notables et autres collecteurs de voix, frais de déplacement et de réception des électeurs qu'on déplace... Les moyens de l'administration ont, en général, largement bénéficié aux candidats officiels. Si de semblables biais ont lourdement pesé sur les résultats des scrutins, ils n'ont naturellement pas été les seuls à les déterminer.

Tribus de tout le pays, divisez-vous !

Il n'existe pas, à notre connaissance, de données permettant d'apprécier l'évolution et la distribution des choix électoraux en fonction de paramètres démographiques tels que les catégories d'âge, de sexe ou d'appartenance socio-professionnelle. La pertinence de ces critères, hors des deux principales agglomérations du pays (Nouakchott et Nouadhibou) où se dessine un début de dissolu-

tion des relations traditionnelles, reste d'ailleurs à établir. Des observations superficielles de terrain laissent cependant penser que les femmes, malgré leur quasi-absence dans les listes candidates, ont joué un rôle majeur dans le déroulement des différentes campagnes.

Pour autant qu'on peut en juger, les clivages électoraux ne passent pas essentiellement par une opposition entre niveaux de revenu. Les principaux hommes d'affaires sont affiliés au parti au pouvoir ce qui n'empêche pas le quartier où résident les familles les plus fortunées de Nouakchott — donc de Mauritanie —, Teyragh Zeina, de voter en majorité pour l'opposition (UFD). A l'inverse, la circonscription de Arafat, peuplée en majorité de gens démunis, a préféré le PRDS.

La distribution des adhésions électorales semble également indifférente aux strates sociales traditionnelles. Il n'y a pas de « vote maraboutique » ou de « vote guerrier ». Et les haratin dont certains porte-paroles revendiquent une identité politique autonome, ne se sont guère singularisés des autres membres de leur tribu, à une ou deux exceptions près (Meyt, dans le Gorgol, a élu un maire UFD).

Les obédiences confrériques n'ont exercé qu'un effet marginal. On peut soupçonner l'unanimité qui s'est manifestée dans certains villages en faveur des candidats PRDS aux dernières municipales (Bareina, Ma'ta Moulana, Lemden, Tantân-Ma'den, Agweinit, Boumdeid) de devoir quelque chose à l'autorité de leur « cheikh », même si c'est aussi et avant tout leur caractère rural qui explique leur choix partisan. Dans la capitale du Hodh El Gharbi, un petit-fils de cheikh Hamah Allah a conduit une liste sous les couleurs de l'UDP, inquiétant sérieusement le candidat du parti au pouvoir. La mobilisation qui s'est opérée en sa faveur doit autant à la *assabia* tribale de ses partisans (Aghlal) qu'à l'héritage charismatique de son grand-père.

Qu'en est-il de l'influence des partis ? Avant même l'autorisation officielle octroyée par l'ordonnance du 25 juillet 1991, les sensibilités et partis politiques avaient commencé à s'organiser. Dix-sept formations ont été à ce jour reconnues dont seules trois paraissent draîner une clientèle électorale significative.

Le PRDS au pouvoir est, sans doute, de par la multiplicité d'intérêts qu'il fédère, le plus hétéroclite des trois. Son recrutement va des anciens maoïstes ralliés au PPM (Parti du peuple mauritanien) des années 70 aux islamistes « entristes », en passant par toutes les nuances du nationalisme arabe (notamment le *Baath*), voire négro-africain. Il est surtout le parti des « notables » prudents, des hommes d'affaires et des chefs de tribus. Il n'a qu'un leader reconnu et sans rival, le colonel ould Taya.

L'UFD, la principale formation de l'opposition, constitue une nébuleuse de courants et de personnalités, à laquelle les commu-

nautés négro-africaines fournissent le gros de ses sympathisants. Elle a, elle aussi, son lot d'anciens gauchistes (Mouvement national démocratique, MND), ses nationalistes négro-africains, ses haratin (El Hor), ses libéraux, ses islamistes et ses notables. Fédération de sensibilités plus ou moins organisées de manière autonome, l'UFD semble principalement dirigée par son candidat aux élections présidentielles de 1992, Ahmed ould Daddah.

L'UDP (Union pour la démocratie et le progrès), créée autour de personnalités « modérées » ayant pour la plupart appartenu à la direction ou à la mouvance de l'UFD, et parmi lesquelles figurent plusieurs anciens ministres de Mokhtar ould Daddah, se veut plus « centriste », moins marquée de « radicalisme » négro-africain ou haratin que l'UFD, tout en proclamant son opposition au gouvernement de ould Taya. Le principal animateur de ce mouvement paraît être Hamdi ould Mouknas, ancien ministre des Affaires étrangères de Mokhtar ould Daddah.

D'avantage identifiés par l'opinion aux personnes qui les dirigent qu'à des doctrines ou à des programmes, les principaux partis apparaissent comme des coalitions d'intérêts et d'ambitions personnelles, des convergences de refus ou de protestation largement déterminés par les facteurs les plus significatifs du champ politique mauritanien : la région, l'ethnie, la tribu. Des facteurs qui agissent et interagissent de manière inégale, ambiguë, souvent contradictoire.

Ils sont plus prégnants dans le pays rural profond que dans les capitales régionales, davantage dans ces dernières qu'à Nouakchott et Nouadhibou. En gros, et si l'on fait abstraction du clivage ethnique, les petites bourgades votent pour les candidats du pouvoir. L'opposition est surtout présente dans les villes, et est même arithmétiquement (addition des voix UDP et UFD aux dernières municipales) majoritaire dans les deux plus importantes d'entre elles, Nouakchott et Nouadhibou.

Les Maures, toutes régions confondues, ont voté en majorité pour ould Taya et son parti, les Négro-africains pour ould Daddah et les candidats de l'UFD. Le « vote maure » a été plus massivement favorable au PRDS au Nord et à l'Est (Adrar, Tagant et les deux Hodh) que dans le Sud-Ouest, région d'origine du leader de l'UFD dont les militaires se sont efforcés depuis 1978 de réduire l'influence politico-administrative au profit des Hodh et de l'Adrar.

Au sein de l'ethnie majoritaire, les solidarités — et les inimitiés. — tribales ont joué un rôle de tout premier plan. Un moment figées sous l'administration coloniale par une quasi-fonctionnarisation des offices de chefferie, officiellement censurées tout au long de la période daddahienne, les identités tribales retrouvent au lendemain du putsch de 1978, et plus encore avec l'instauration du mul-

tipartisme, un champ où peuvent à nouveau s'épanouir leurs querelles et leurs ostentatoires démonstrations d'unité, leur « esprit de corps » et leur irrépensible tendance à l'éclatement. Le parti du Président-candidat à la présidence était certainement le mieux placé, avec notamment son vaste réseau de prébendiers de l'appareil d'État, pour conquérir les suffrages tribaux. Comme ses adversaires, il devra cependant compter avec les mécanismes de compétition et de contre-pouvoir inséparables de l'organisation tribale. Au sein même de ceux qui se déclarent ses partisans, les conflits de pouvoir et les dissensions se sont multipliés, alimentant le courant des candidatures dites « indépendantes ». Expression d'un refus local du choix des instances dirigeantes du PRDS, de rejet des anciennes chefferies ou hégémonies tribales, voire de primaires entre notables gouvernementaux de la même tribu, les candidatures indépendantes ont représenté, au cours des dernières élections municipales, la seconde force politique après le PRDS, si on en juge par les chiffres officiels du second tour : le PRDS l'a emporté dans 171 communes, l'UFD dans 17, les indépendants dans 20. Les coalitions mobilisées par les partis autant que par les « indépendants » révèlent souvent une grande complexité dans le jeu de constitution des listes locales où la recherche « d'alliances de revers » extra-tribales se combine avec des rivalités internes à la tribu, aux inimitiés et ambitions personnelles, aux interventions des appareils centraux, notamment celui du PRDS.

Quelques exemples pour illustrer ce phénomène. Dans la capitale régionale de l'Assaba, Kiffa, deux ensembles tribaux qui présentent d'ailleurs de vastes zones d'interpénétration et de recouplement, les Charatit et les Ahl Sidi Mahmoud, sont en rivalité pour le contrôle politique de la région. Le PRDS choisit comme tête de liste le chef des Charatit. Le chef des Ahl Sidi Mahmoud, ancien syndicaliste écarté par les autorités, ancien « gauchiste » un moment proche de l'UFD, décide de faire acte de candidature à la tête d'une liste « indépendante » et remporte le scrutin. Ce message de « petite dissidence » des Ahl Sidi Mahmoud s'étend à d'autres communes de la région, comme celle de Dev'a où domine la tribu des Tinwajiw. Deux coalitions se sont affrontées ici à l'occasion des municipales de janvier 1994, le PRDS et les « indépendants ». Les têtes de liste appartiennent à deux fractions rivales des Tinwajiw, Ahl ad-Dîn et Ahl as-Sultân, ces derniers en rébellion contre leur chef (élu député aux législatives de 92), et se jugeant moins bien représentés au pouvoir que leurs cousins-rivaux dont un notable, secrétaire général d'un ministère, est membre de l'instance dirigeante du PRDS. Aux Ahl as-Sultân « indépendants » se sont joints la plupart des Ahl Sidi Mahmoud de la circonscription (as-Swâkir), notamment la fraction d'un ministre qui venait d'être écarté du gouvernement (Ahl Mawlûd) et dont néanmoins une partie des adversaires

au sein de sa propre tribu (Li'yâyta Li'rab, Ahl Khattâr) ont préféré le parti au pouvoir.

Dans le Hodh El Gharbi, les rivalités entre les tribus Aghlal et Awlad an-Nâsir se doublent des dissensions internes à ces deux ensembles et de recherche d'alliances extérieures. A Aioun, l'affrontement entre les candidats de l'UDP dont les sympathisants locaux sont en majorité Aghlal et ceux du PRDS dirigés par un Awlad an-Nâsir, tourne à la bagarre entre les deux tribus. A Tamchaket, les Ahl Jiddou (Aghlal), « indépendants » affrontent une coalition PRDS conduite par des notables des Ahl Ahmed Taleb (Aghlal) alliés aux résidents villageois issus d'autres tribus (Chorfa, Ideïbous-sat, J'âvra, Ra'yân). Les clans qui animent les deux tendances sont tous deux représentés au gouvernement par un secrétaire général. Ces rivalités s'étendent aux communes rurales environnantes (Mabrouk...), y compris à celles qui sont quasi-uniquement peuplées de haratin (Krâ' at-Taydûma). A Boutilimit, Chinguetti, Néma, comme un peu partout à travers l'ensemble du pays, on retrouve des configurations voisines qui montrent la complexité des modes sur lesquels les tribus (s')investissent (dans) le pluralisme politique octroyé depuis 1991.

Le processus électoral engagé en Mauritanie depuis la démocratisation officielle des institutions n'a pas, comme on le voit, essentiellement bouleversé le paysage politique qui lui préexistait. Il a surtout contribué à (r)amener au premier plan, et en quelque sorte à officialiser, l'intervention, dans le champ du pouvoir, des luttes de classement fondées sur l'ethnie et la tribu qui, en sous-main, en ont toujours constitué un élément déterminant. Il faudrait montrer la complexité et l'ambivalence de ces modes de rattachement pour rendre compte de l'extrême variété de leurs formes d'articulation avec les autres vecteurs du champ politique. Ce que nous nous sommes à peine contenté ici d'esquisser.

Abdel Wedoud ould Cheikh
Université de Nouakchott